



Amende sncf : usurpation identité

Par **PatHibulaire**, le **31/05/2010** à **17:44**

Bonjour,

J'ai vu que pas mal de gens avaient des problèmes de ce type, à savoir recevoir une amende SNCF alors qu'ils n'étaient pas dans ce train au moment des faits. C'est aussi ce qu'il m'arrive actuellement :(

Lorsqu'il y a amende et que l'identité est déclinée VERBALEMENT par la personne contrôlée, et sans aucune preuve (CNI, ou tout autre papier comportant une preuve de l'identité) le PV est-il valable ?

Que faut-il alors faire a réception d'un rappel ou d'une poursuite pour non paiement ?

Est-il plus raisonnable de payer la somme demandée plutôt que de se lancer dans des démarches compliquées et onéreuses?

Merci d'avance

Par **bobrayan**, le **21/06/2010** à **18:15**

Moi je te conseil d'aller voir un avocat pour consultation justement, et il te dira ce

qu'il faut faire, regarde à la limite si tu ne trouve pas d'avocat à titre gratuit vers

chez toi, il y a des liens tout en bas d'avocats pour 65 euros somme qui me semble

convenable.